

SEANCE DU 13 FEVRIER 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUYETS, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, MM. CÉLAN, CAUSSE, Conseillers suppléants.

ABSENTS OU EXCUSÉS : M. ESPILONDO, Vice-Président ; MM. PAUL-DEJEAN, Jacques VEUNAC, Mme CONTRAIRES, Conseillers titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. MONDORGE ; M. Jacques VEUNAC à M. Michel VEUNAC ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 19 - URBANISME - BAYONNE.  
SECTEUR D'ACTIVITE SAINT-FREDERIC/LA CALE. ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA COMMUNE DE BAYONNE.

Monsieur GOUFFRANT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière économique et en tant que titulaire du droit de préemption urbain, la Communauté d'Agglomération a acquis trois propriétés bâties à usage d'habitation et terrain attenant, pour la réalisation de l'extension de la zone d'activité de Saint-Frédéric, rue de la Cale à Bayonne.

De son côté, la Commune de Bayonne a acquis à l'amiable une propriété bâtie (aujourd'hui démolie) située entre deux propriétés communautaires.

Le projet de réalisation de cette zone, actuellement à l'étude, permettra d'accueillir deux voire trois entreprises, notamment Atlantic Revêtement, actuellement installé dans des bâtiments vétustes acquis par la Communauté en 2008 pour l'opération « Têtes de Pont-Rive Gauche ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture  
de Bayonne le ..... 17 FEV. 2009  
Affiché le ..... 17 FEV. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,



La Société Atlantic Revêtement bénéficie d'un bail commercial dont le congé a été donné pour le 31 juin 2009 avec versement d'indemnités, à compenser par la cession d'un terrain.

Afin de permettre à l'entreprise susnommée de n'avoir qu'un seul interlocuteur et vendeur pour la cession envisagée d'un terrain d'une superficie d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, il a été décidé de procéder à un échange de terrain avec la Commune pour constituer deux unités foncières d'un seul tenant.

Vu le plan de division dressé par le Cabinet DREVET en date du 17 décembre 2008 ;

Vu l'estimation des Services Fiscaux des terrains à échanger 102V1374 du 31 octobre 2008 ;

Vu l'accord de la Commune de Bayonne sur le projet d'échange projeté ;

Le Conseil Communautaire est invité à :

➤ approuver les termes du présent échange :

- la Commune de Bayonne cède à la Communauté d'Agglomération un terrain cadastré section AN 13 d'une superficie de 252 m<sup>2</sup>, situé rue de la Cale à Bayonne ;
- la Communauté d'Agglomération cède à la Commune de Bayonne un terrain cadastré section AN 11p, d'une superficie de 319 m<sup>2</sup>, situé rue de la Cale à Bayonne ;
- la Commune de Bayonne est redevable envers la Communauté d'Agglomération d'une soulte d'un montant de 2 680 €.

➤ autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'échange à intervenir, dont les frais seront partagés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



# Echange Terrain

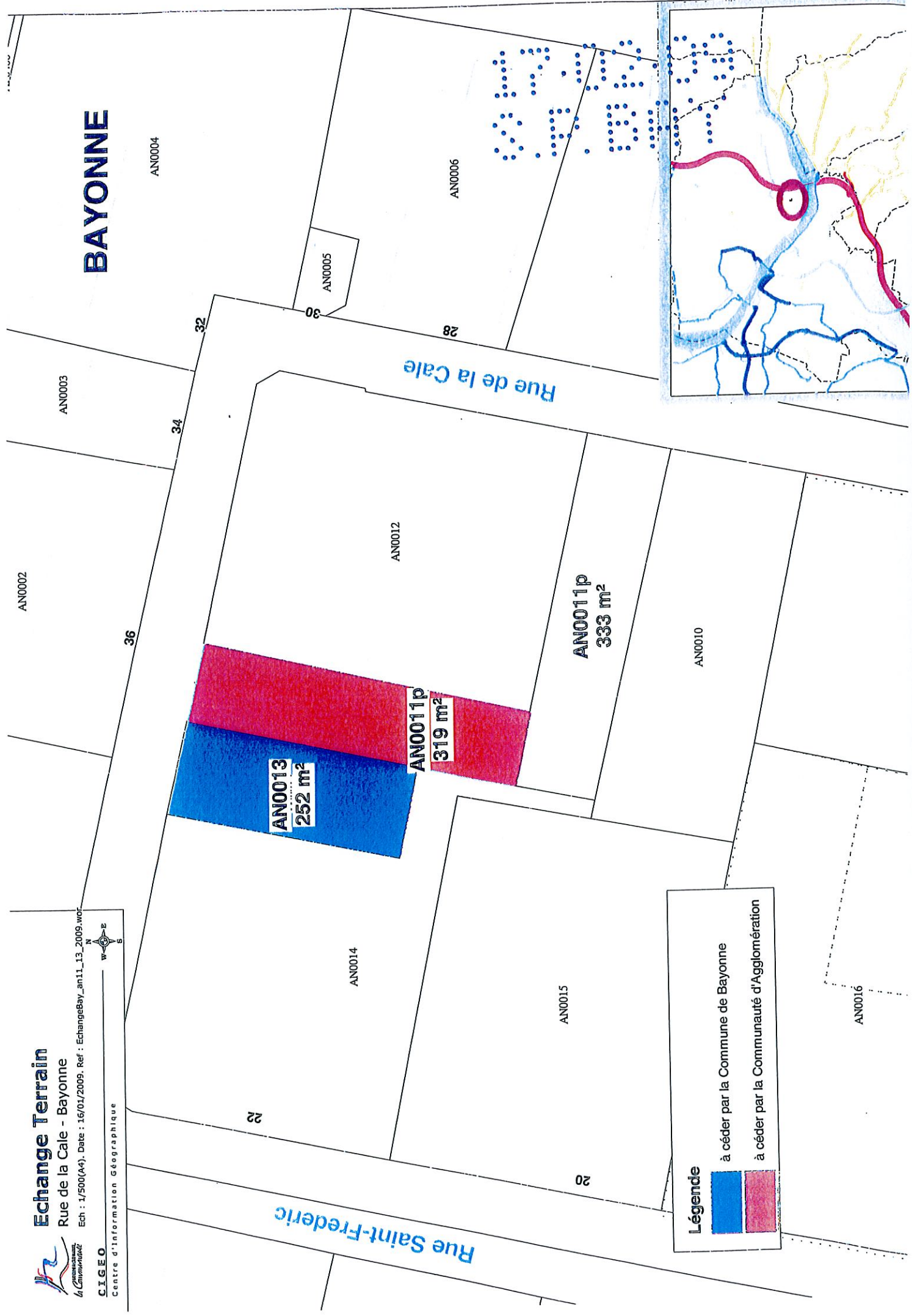
Rue de la Cale - Bayonne

Ech : 1/500(A4), Date : 16/04/2009, Ref : EchangeBay\_an11\_13\_2009.wor

CIGEO  
Centre d'Information Géographique



# BAYONNE



**Légende**

	à céder par la Commune de Bayonne
	à céder par la Communauté d'Agglomération

**AN0013**  
252 m<sup>2</sup>

**AN0011p**  
319 m<sup>2</sup>

Rue de la Cale

Rue Saint-Frederic

AN0003

AN0002

AN0004

AN0006

AN0005

AN0012

AN0011p  
333 m<sup>2</sup>

AN0010

AN0014

AN0015

AN0016

32

34

36

22

20

28

30